



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déficits publics

Question écrite n° 20227

Texte de la question

Mme Ségolène Royal attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation des finances publiques de notre pays. Le Conseil des ministres des finances de l'Union européenne vient d'adopter une recommandation sévère à l'égard de la France compte tenu de la forte dégradation de ses comptes publics. Les largesses fiscales de ce gouvernement au profit d'un petit nombre ont creusé le déficit sans avoir d'effet sur la croissance, tandis que les prélèvements indirects pesant sur le plus grand nombre, soit les plus modestes, ont augmenté. Le chômage s'est aggravé et le Gouvernement a adopté plusieurs plans de rigueur budgétaire, gelant ou annulant plus de 10 milliards de crédits cette année. En conséquence, elle lui demande s'il compte déposer un projet de loi de finances rectificative qui tire les conséquences de cet échec économique.

Texte de la réponse

Le 3 juin 2003, le conseil Ecofin a adopté une recommandation à l'égard de la France dans le cadre de la procédure pour déficit public excessif. Le conseil Ecofin demande notamment à la France de ramener en 2004 le besoin de financement des administrations publiques en dessous du plafond de 3 % et donne jusqu'au 3 octobre 2003 au Gouvernement pour annoncer les mesures appropriées. La situation de nos finances publiques est fortement dégradée. Cette dégradation provient essentiellement de la politique budgétaire menée sous la précédente législature et notamment d'un effort d'assainissement insuffisant pendant la période de forte croissance. Les baisses discrétionnaires de prélèvements obligatoires ont été supérieures de 2,5 points de produit intérieur brut (PIB) à la baisse de la part des dépenses publiques dans le PIB. Cette dérive structurelle, masquée par les plus-values conjoncturelles ainsi que par la très forte mobilisation des recettes non fiscales, a rendu nos finances publiques plus fragiles en cas de ralentissement de la conjoncture, comme nous le voyons depuis 2002. Le Gouvernement est attaché au respect de nos engagements européens. Il a annoncé sa volonté de limiter en 2003 la dégradation des comptes publics dans un contexte de ralentissement de la conjoncture internationale, qui pèse sur les recettes fiscales, et de ramener le besoin de financement des administrations publiques sous le plafond des 3 % en 2004. A cet effet, d'importantes mesures de maîtrise de la dépense ont été prises, tant sur le budget de l'Etat que dans le domaine des dépenses de santé. Pour la préparation du projet de loi de finances pour 2004, le Gouvernement a retenu un cadrage strict, puisque les dépenses du budget général seront stabilisées en volume. La réforme de l'assurance maladie, dont les modalités seront annoncées à l'automne, doit permettre, à travers une responsabilisation des acteurs du système de soins, de rationaliser la dépense de soins et ainsi de fournir le meilleur soin au moindre coût. Le Gouvernement déposera un collectif budgétaire à l'automne. Celui-ci ajustera les prévisions de recettes et procédera aux mouvements de crédits.

Données clés

Auteur : [Mme Ségolène Royal](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20227

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 juin 2003, page 4657

Réponse publiée le : 11 août 2003, page 6320